

Opinions des Français sur les orientations en termes de retraite et des nouveaux retraités sur le système actuel

Séance plénière du COR
du 20 décembre 2017

Luc Masson et Gwennaël Solard – DREES, bureau Retraites

Partie 1

Les orientations des Français sur le système de retraite

Document 6

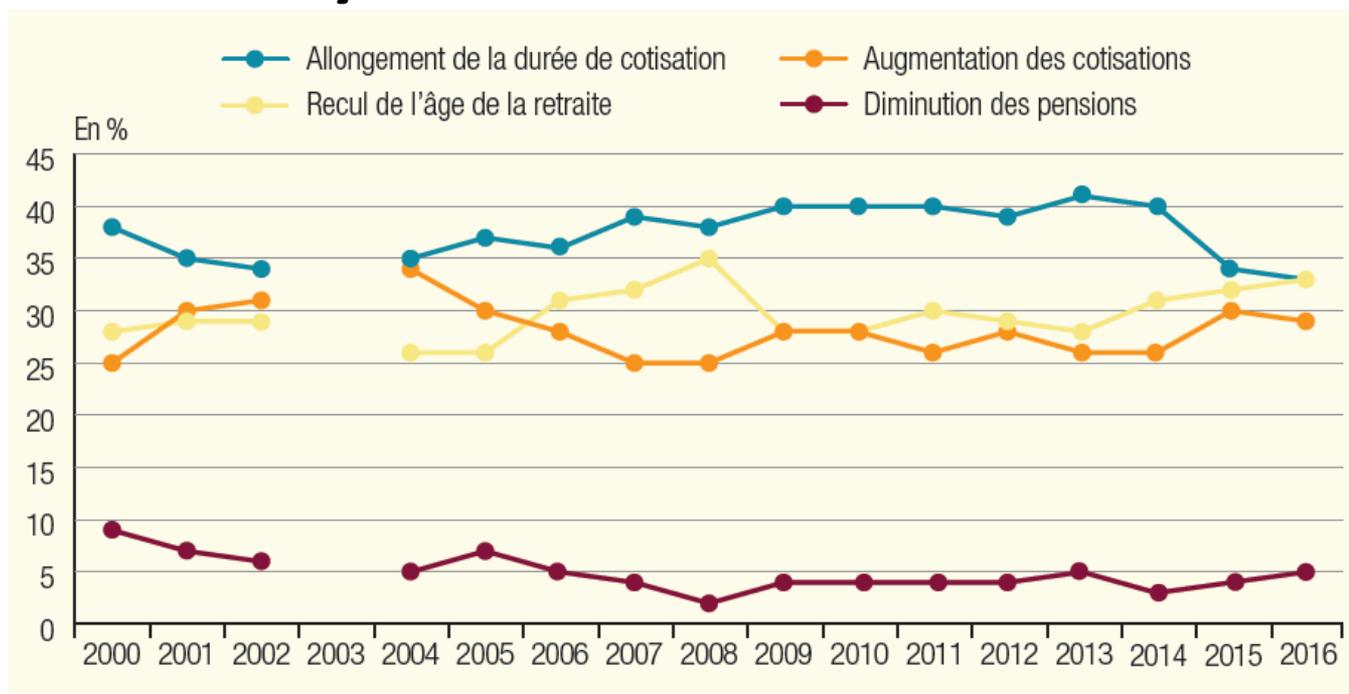
Présentation du Baromètre d'opinion de la DREES

- Interrogation annuelle via un questionnaire depuis 2000
- Recueille l'avis des Français sur la santé et la protection sociale, ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale depuis 2014
- Environ 3 000 personnes interrogées représentatives de l'ensemble des Français vivant en métropole et âgés de 18 ans et plus

Pour un système public, majoritairement par répartition

- En 2015, 90 % souhaitent qu'il reste essentiellement public
- Priorité en matière de retraite :
 - Plus de la moitié souhaitent conserver un système par répartition en le réformant
 - Les autres aimeraient ajouter au système par répartition, un complément d'assurance ou d'épargne individuelle

Quel levier utiliser pour préserver le système de retraite?

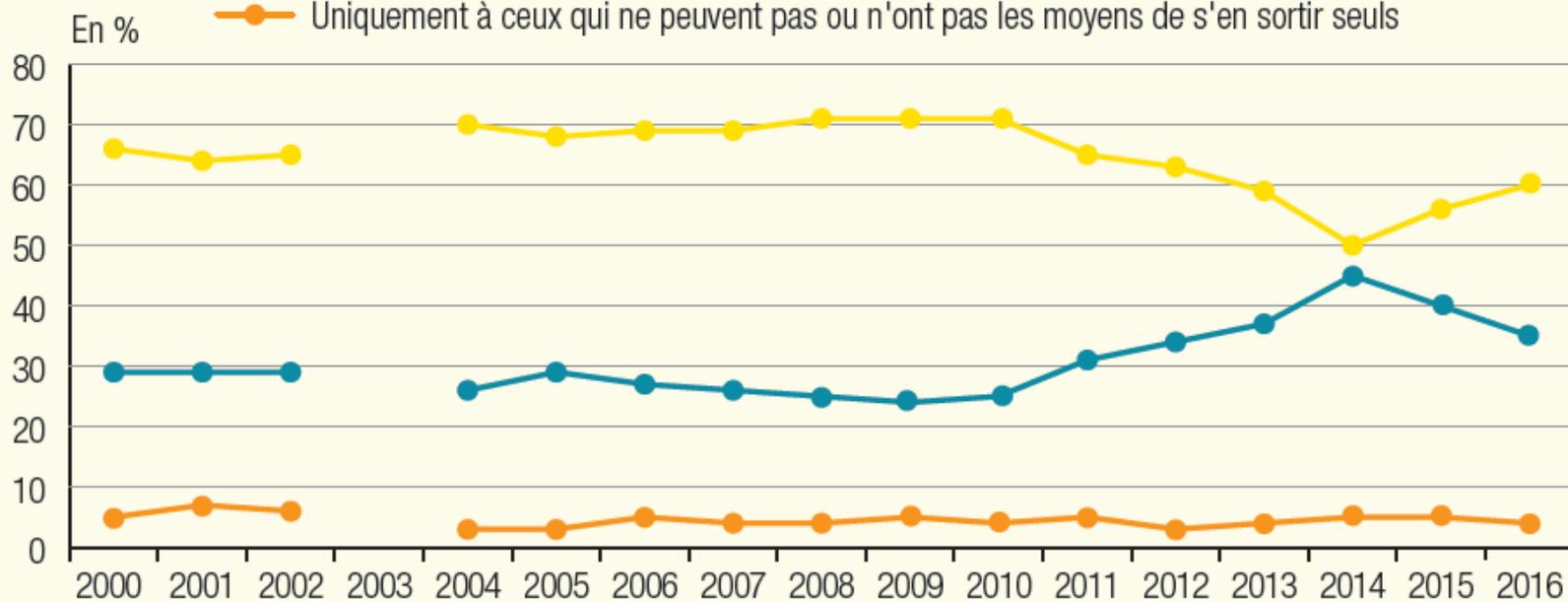


- 3 sur 10 estiment que les réformes effectuées sont suffisantes.
- Parmi ceux considérant que d'autres réformes sont nécessaires, un quart ne choisit aucune des quatre options

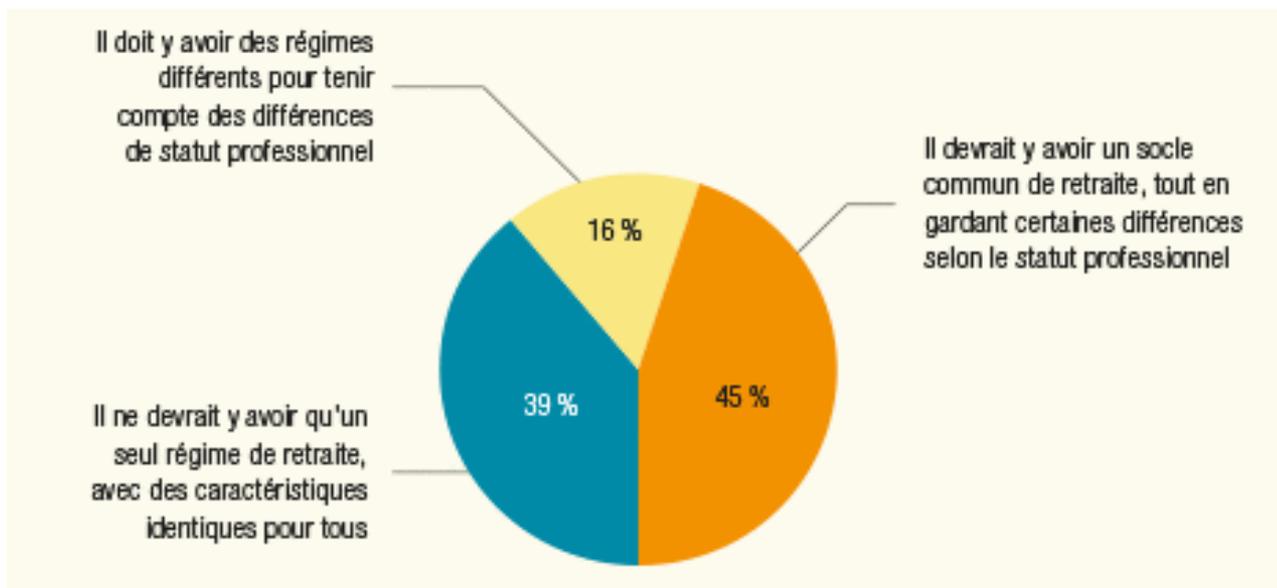
Majoritairement pour un système universel

À votre avis, les retraites devraient bénéficier... ?

- À tous sans distinction de catégorie sociale et de statut professionnel (chômeurs, salariés du secteur privé, fonctionnaires, agriculteurs, commerçants, etc.)
- Uniquement à ceux qui cotisent
- Uniquement à ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls



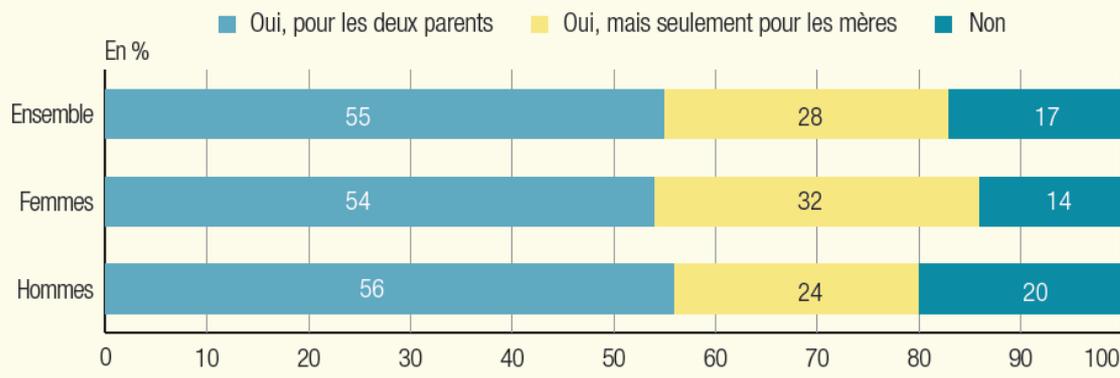
Pour un socle ou un régime unique de retraite



- Les ouvriers et les retraités se prononcent plus souvent que les autres pour un régime unique (resp. 48 % et 49 %)
- Les cadres et les salariés du public privilégient un socle commun (resp. 56 % et 57 %)

Les Français plébiscitent les droits familiaux

Pensez-vous que le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages au moment de la retraite ?



- Mais ne considèrent pas qu'ils doivent principalement cibler les familles nombreuses.
- Cette opinion est aussi majoritairement partagée parmi les parents ayant trois enfants ou plus à charge (57 %)

Opinions sur d'autres dispositifs existants ou discutés

- Le départ anticipé pour carrière longue répond à une forte attente des Français. En 2016, 86 % considèrent que les personnes ayant commencé à travailler jeune doivent pouvoir partir plus tôt.
- 6 Français sur 10 pour une pension de réversion sans restriction
- Les Français sont divisés sur la prise en compte des différences d'espérance de vie. La moitié d'entre eux pensent qu'un cadre doit cotiser plus longtemps qu'un ouvrier

Partie 2

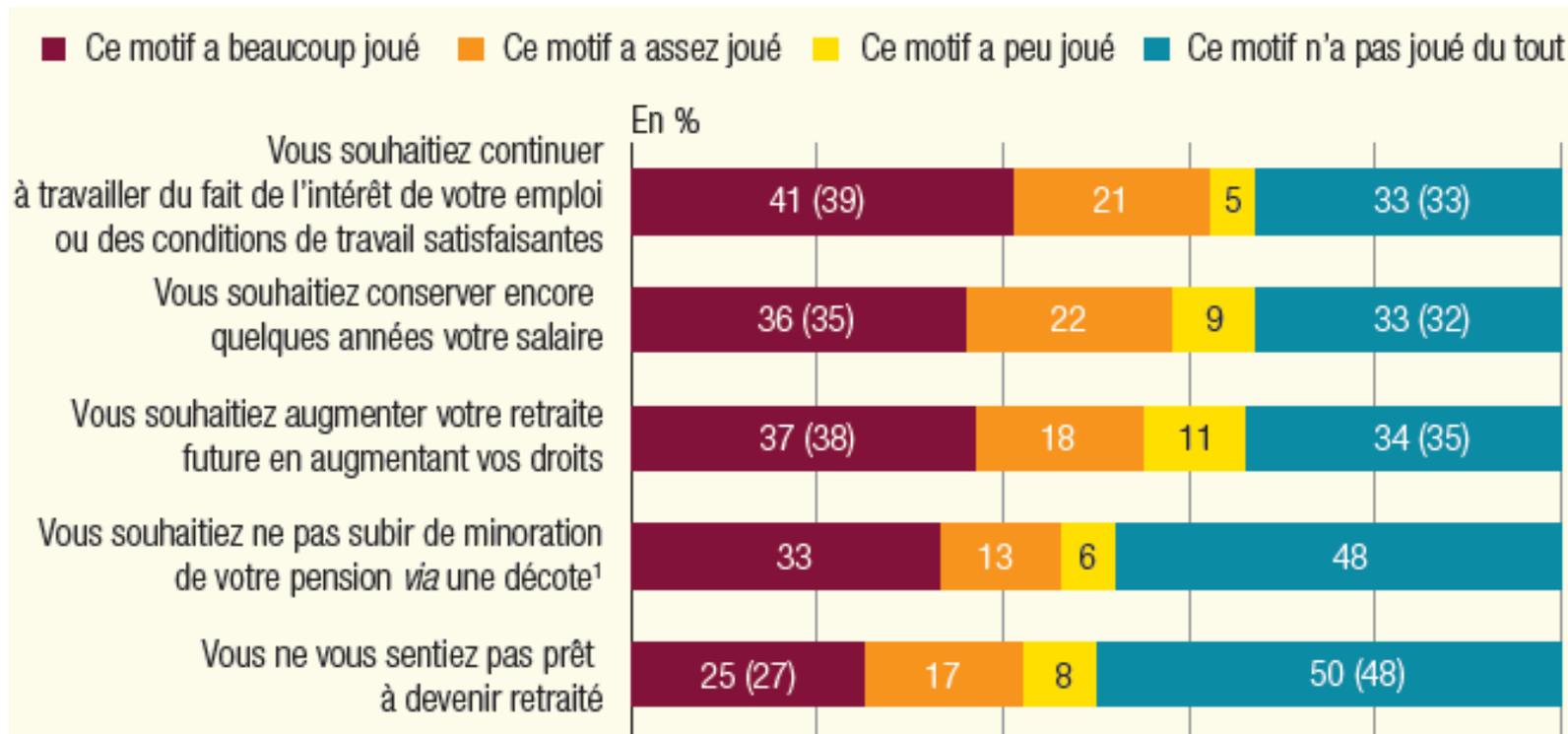
La liberté offerte par le système et les motivations de départ à la retraite

Documents 4 et 8

L'enquête Motivations de départ à la retraite

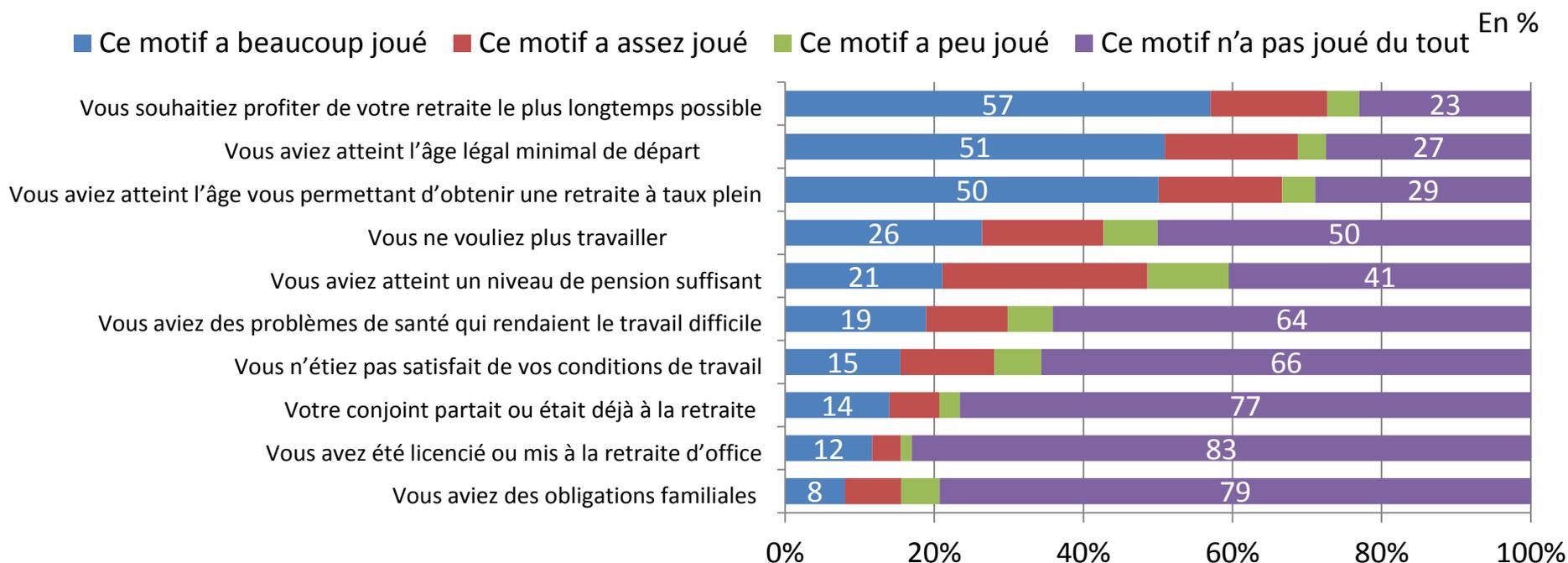
- Interrogation en 2017 de 5 000 nouveaux retraités du régime général ou de la Fonction publique ($\approx 95\%$ de l'ensemble tous régimes)
- Thématiques :
 - Motivations de prolongation d'activité, de cessation d'activité, de départ à la retraite, connaissance des dispositifs
 - Liberté offerte par le système de retraite
- Réalisée par la DREES en partenariat avec le SG-COR, la DSS, la CNAV, le SRE, la CDC et l'Agirc-Arrco.

Motivations de prolongation d'activité



- Les anciens fonctionnaires prolongent plus fréquemment leur activité et avancent plus souvent des raisons financières.

Motivations de cessation d'activité ou de départ à la retraite



- Peu d'écart de motivations entre public et privé (sur le champ des personnes en emploi, sédentaires pour la FP)

Cadre/non-cadre

- Prolongation d'activité :
 - Plus souvent pour les cadres, motivés plus fréquemment par l'intérêt de l'emploi ou des raisons financières (hors décote)
- Motivations de départ à la retraite :
 - L'atteinte du taux plein joue plus dans le départ à la retraite des cadres que des non-cadres
 - Plus d'effet de l'état de santé ou des conditions de travail dans le départ à la retraite pour les non-cadres.

Connaissance des dispositifs

- 8 nouveaux retraités sur 10 se déclarent bien ou très bien informés. 74 % connaissent bien le taux plein.
- Mais, seuls :
 - 44 % connaissent bien la décote
 - 37 % connaissent bien la surcote
 - 21 % connaissent bien le minimum contributif ou garanti

Opinion sur la liberté offerte par le système

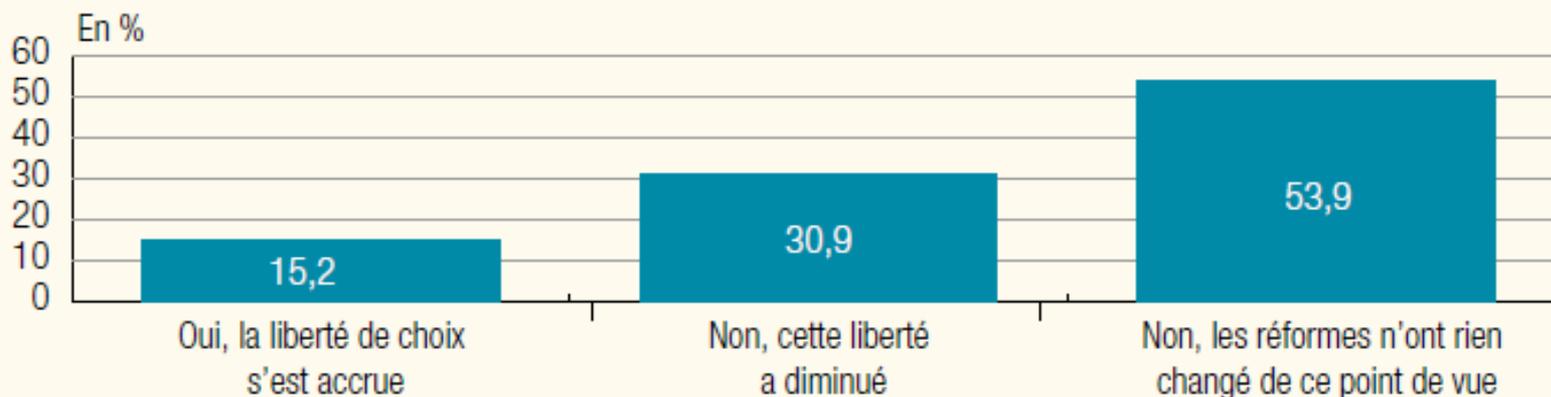
En %

		Et selon vous, est-ce une bonne chose ?		
		Ensemble	Oui	Non
Diriez-vous que le système de retraite offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite ?	Ensemble	100	51	49
	Oui	47	45	2
	Non	53	6	47

- Système déclaré **plus** contraignant que la moyenne par les **fonctionnaires**
- Système déclaré **moins** contraignant que la moyenne par les **surcotants**, les **personnes en emploi** au moment de leur départ à la retraite

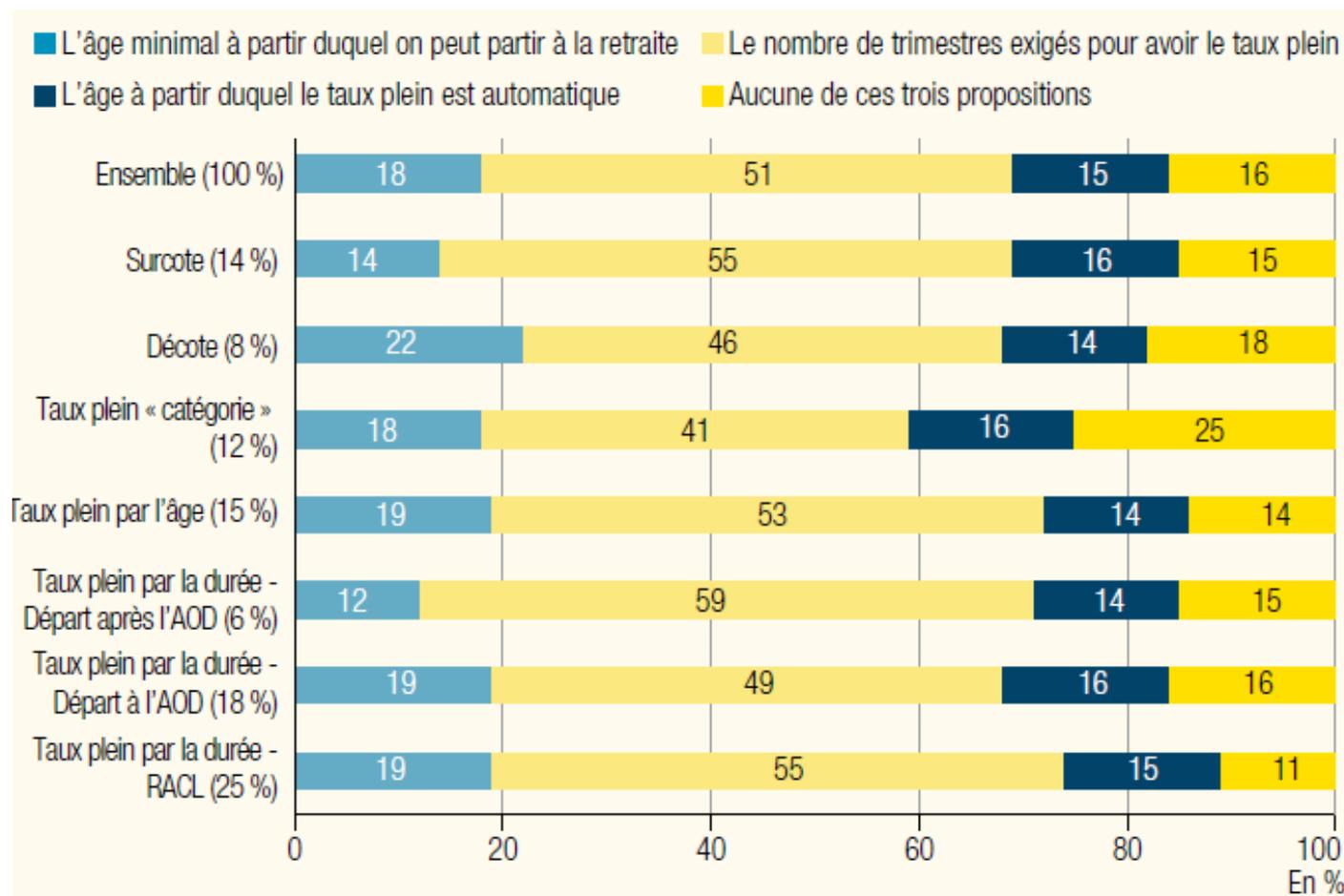
Effet des réformes sur cette liberté

Opinions sur l'effet des dernières réformes sur la liberté de choix de la date de départ à la retraite



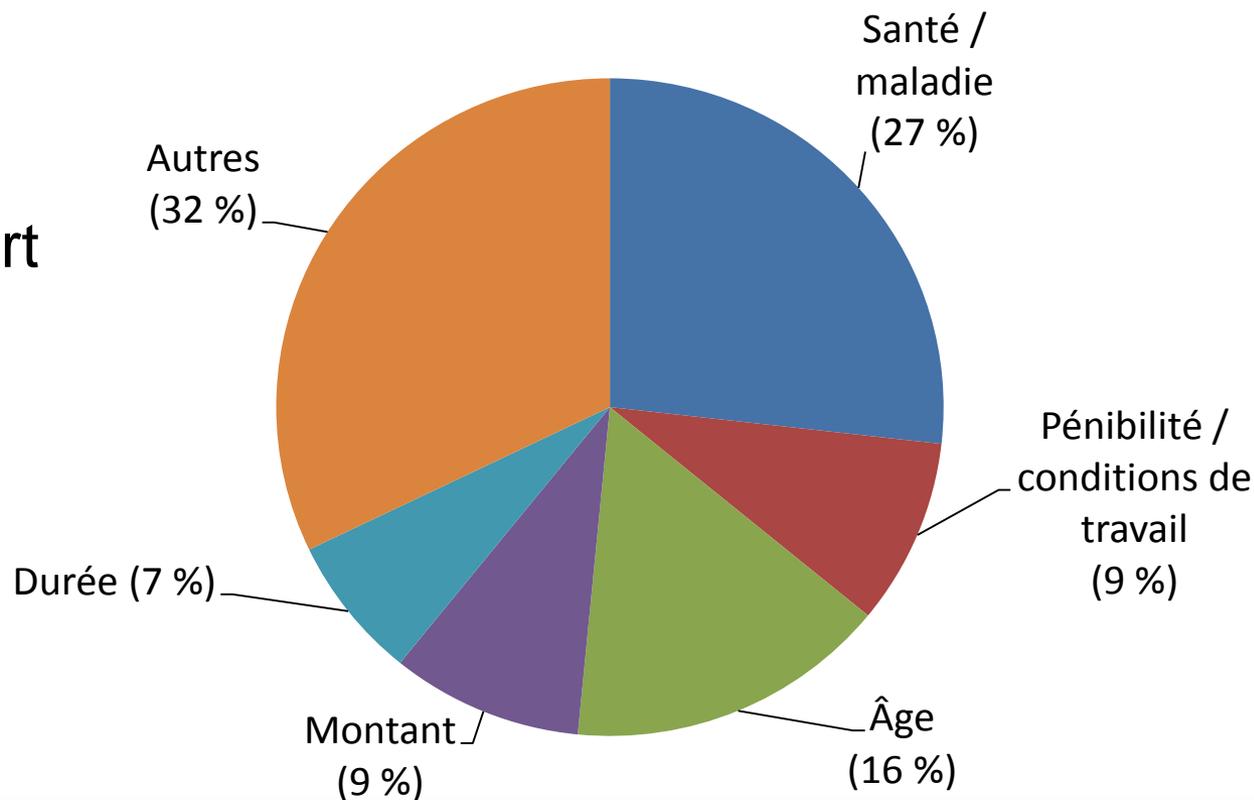
- **Diminution** de la liberté plus fréquemment citée par les **personnes parties à l'AOD** ou avec une **décote** : populations particulièrement touchées par les réformes de 2003 et 2010

Selon les retraités, la règle qui contraint le plus la date du départ est la durée requise



Mais d'autres facteurs entrent en jeu, notamment l'état de santé, mais pas le niveau de la pension

Autres règles
déclarées
contraignant le départ
à la retraite



Nous vous remercions de votre attention

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees



NOVEMBRE
2017
NUMÉRO
1041

84 % des Français souhaitent un socle commun des régimes de retraite

Résultats du Baromètre d'opinion de la DREES

D'après le Baromètre 2016 de la DREES, qui interroge 3 000 personnes, les Français restent très majoritairement attachés à un système de retraite essentiellement public. Cependant, la moitié d'entre eux envisage avant tout de se reformer pour y introduire un système d'assurance ou d'épargne individuelle, en complément du système par répartition.

60 % des Français souhaitent que les retraites bénéficient à tous sans distinction de catégorie sociale ou de statut professionnel, alors qu'un tiers préféreraient qu'elles ne concernent que les cotisants. Une majorité est par ailleurs favorable à un unique régime de retraite ou bien à un socle commun complété par quelques spécificités tenant au statut professionnel.

Par ailleurs, les droits familiaux de retraite sont plébiscités. Pour près de deux Français sur trois, ces droits devraient être assemblés à l'ensemble des familles, quel que soit le nombre d'enfants. Les Français sont aussi favorables à la possibilité de partir à la retraite plus tôt pour les personnes entrées précocement sur le marché du travail. Enfin, 60 % d'entre eux se prononcent pour que les pensions de réversion ne soient ni conditionnées au fait d'avoir de faibles ressources, ni limitées dans le temps.

Luce Masson et Gwenaelle Solard (DREES)

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees



Profiter de la retraite le plus longtemps possible motive les départs encore plus que par le passé

Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite et bénéficier du taux plein sont les trois principales motivations de départ à la retraite évoquées par les fonctionnaires et salariés d'après l'enquête à la retraite entre juillet 2016 et juin 2016. Par rapport à 2014, les deux premiers motifs ont gagné en importance.

Pour les enquêtés qui ont déclaré ne pas être partis de leur en en ou la possibilité, les motivations de prolongation de leur activité diffèrent selon leurs caractéristiques individuelles : les fonctionnaires envisagent plus souvent que les salariés du privé des raisons financières ; les cadres du privé évoquent plus fréquemment que les non-cadres un intérêt pour leur travail.

Quatre nouveaux retraités sur cinq ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, même si la plupart n'est qu'une connaissance partielle des principaux dispositifs du système de retraite.

Luce Masson, Gwenaelle Solard (DREES), avec la collaboration de Marie-Gaëlle Agnes-Arco, Sébastien Leroy, Isabelle Brédouze (CNC), Sabrina Aouit, Julie Couhin, Mélanie Ramos-Goreaud (CNAV), Karine Lahli (DSS), Frédéricque Norrier-Ribordy (SG-COB), Vincent Remyettey (ORS)



Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees



Quand partir à la retraite ? Pour les retraités, la durée de cotisation requise contraint la date de départ

D'après l'enquête Motivations de départ à la retraite 2017 de la DREES qui interroge 5 000 personnes, près de huit personnes sur dix parties à la retraite récemment bénéficient d'une pension de retraite versée à taux plein sans avoir cherché à anticiper leur départ – au prix d'une décote – ou à retarder pour bénéficier d'une surcote. Pour autant, un nouveau retraité sur deux déclare que le système de retraite offre suffisamment de souplesse pour choisir la date de son départ. L'autre moitié aimera au contraire qu'il en offre plus. Une minorité des personnes interrogées (une sur six) estime que le degré de liberté pour choisir la date de départ à la retraite a augmenté à la suite des dernières réformes. Il a au contraire diminué pour 30 % des enquêtés.

Selon les personnes interrogées, la durée requise pour le bénéfice du taux plein est le déterminant majeur du départ à la retraite. C'est en effet cette règle qui contraindrait le plus le choix de la date de départ, bien loin devant l'âge minimal légal ou l'âge à partir duquel le taux plein est automatique. D'autres facteurs sont perçus comme contraignants : les problèmes liés à la santé et la possibilité du travail. À l'inverse, le montant de la pension semble avoir moins d'influence sur le choix de la date de départ.

Luce Masson et Gwenaelle Solard (DREES), Frédéricque Norrier-Ribordy (SG-COB)



L'âge de départ est la date du départ à la retraite est au cœur des débats autour des réformes des retraites de ces quarante dernières années. Jusqu'au début des années 2000, le règlement contraignait néanmoins la date de départ à la retraite : les réformes engagées depuis 2003 ont visé à offrir plus de souplesse aux individus pour choisir la date de leur départ à la retraite et à laisser la possibilité de poursuivre une activité rémunérée après l'ouverture des droits.

Ainsi, parmi les quatre orientations mises en avant dans l'exposé des motifs du projet de la portée réforme des retraites de 2003, l'une d'entre elles s'intitulait : « permettre à chacun de continuer sa retraite, en donnant davantage de souplesse et de liberté de choix ». La base des barèmes de décote dans le privé, l'instauration de cette extension de pension dans le public, la mise en place d'une assurance en cas de prolongation d'activité, la suppression des possibilités données aux employeurs de miser à la retraite d'office, et l'ouverture des dispositifs de transition entre emploi et retraite représentent notamment le net déjeûner. Ces mesures ont été accompagnées de la mise en place de droit à l'information, afin de permettre à chacun de réaliser son choix en toute connaissance de cause.

L'importance des droits familiaux de retraite est plébiscitée. Pour près de deux Français sur trois, ces droits devraient être assemblés à l'ensemble des familles, quel que soit le nombre d'enfants. Les Français sont aussi favorables à la possibilité de partir à la retraite plus tôt pour les personnes entrées précocement sur le marché du travail. Enfin, 60 % d'entre eux se prononcent pour que les pensions de réversion ne soient ni conditionnées au fait d'avoir de faibles ressources, ni limitées dans le temps.